



Droit sur une maison que j'ai quitté il y a 17 ans

Par **katy**, le **22/02/2011** à **17:28**

Bonjour, j'ai eu 3 enfants avec 1 homme l'un 2 est décédé il reste 2 filles, ont a un contrat de logement sociaux depuis des années je suis parti de la maison il me tapait j'ai pas fais de procédure rien j'avais peur qu'il me tue et la il vient de mourir il vivait avec une femme ils n'ont pas eu d'enfant, il a eu des enfants qu'il a reconnu avant de m'avoir connu ; le contrat de la maison a été fait au nom du papa et en mon nom j'attend les 9 jours pour demander a ce que la femme me remet les clefs pour mes 2 filles

Par **mimi493**, le **22/02/2011** à **17:51**

[citation]j'attend les 9 jours pour demander a ce que la femme me remet les clefs pour mes 2 filles[/citation]
Je crois que vous revez. S'il vous a déclaré comme ayant abandonné le logement, vous n'êtes plus locataire de ce logement. De plus vos enfants ne vivant pas avec leur père, elles n'ont aucun droit de prendre la suite dans le logement du père, par contre, la concubine a un droit de reprise.